

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

(ARTICLE R. 441-2-4 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION)

### → PIECES OBLIGATOIRES, QUI DOIVENT ÊTRE PRODUITES POUR L'INSTRUCTION :

- IDENTITÉ ET RÉGULARITÉ DU SÉJOUR

- Pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, **Livret de famille** ou **Acte de naissance**.
- Jugement de tutelle ou de curatelle**, le cas échéant.
- Titre de séjour en cours de validité**, ou le **Récépissé de demande de renouvellement** de titre de séjour, est exigé pour toutes les personnes majeures de nationalité étrangère, qui vivront dans le logement.

- REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DES PERSONNES APPELÉES À VIVRE DANS LE LOGEMENT

- Avis d'imposition de l'avant-dernière année (N-2)** pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement, ou pour les personnes rattachées au foyer fiscal des parents, **Certificat du Centre des Impôts indiquant le rattachement au foyer fiscal des parents** accompagné de l'avis d'impôt des parents.
- Si les revenus n'ont pas été imposés en France, **Avis d'impôt sur le revenu à l'impôt ou aux impôts**, qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou **Document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat** (*les documents doivent être traduits en français et convertis en euros*).
- Les personnes de nationalité étrangère, qui du fait notamment de leur date d'entrée récente sur le territoire, justifient ne pouvoir produire ni l'avis d'imposition français ni un document équivalent, pourront voir leurs **ressources évaluées sur la base des revenus perçus depuis les douze derniers mois**, ou le cas échéant depuis l'entrée sur le territoire.

### → PIÈCES COMPLÉMENTAIRES, QUE LE SERVICE INSTRUCTEUR PEUT DEMANDER

- SITUATION FAMILIALE

- Marié(e) : **Livret de famille** ou document démontrant le mariage.
- Veuf(ve) : **Livret de famille** ou Certificat de décès.
- Pacsé(e) : **Attestation d'enregistrement du PACS**.
- Enfant attendu : **Certificat de grossesse** attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines.
- Divorcé(e) ou Séparé(e) : **Livret de famille - Extrait du jugement, Ordonnance de non-conciliation ou Convention homologuée** en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou Autorisation de résidence séparée ou **Déclaration judiciaire de rupture de PACS**.

- SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES MENSUELLES

- Salarié(e) : **Bulletins de salaire des 3 derniers mois - Contrat de travail** ou **Récapitulatif des missions Intérim**.
- Non salarié(e) : **Dernier bilan comptable** ou **Attestation du comptable** évaluant le salaire mensuel perçu (si possible, le dernier avis d'imposition reçu).
- Retraité(e) : **Justificatifs de paiement des retraites principales et complémentaires**.
- Pension d'invalidité : **Justificatif de paiement de la pension d'invalidité**.
- Demandeur(se) d'emploi : **Avis de paiement des 3 derniers mois - Notification des droits aux ASSÉDIC** (avec date de début - durée d'affiliation - montant net journalier).
- Indemnités Journalières : **Justificatif de paiement de la Sécurité Sociale**.
- Pensions alimentaires reçues : **Extrait de jugement** ou Attestation sur l'honneur avec montant.
- Prestations sociales et familiales (AAH - RSA - AF - PAJE - CF - ASF...) : **Avis de paiement CAF / MSA avec n° allocataire**.
- Etudiant : **Carte d'étudiant - Avis d'attribution de bourse**.
- Apprenti : **Bulletins de salaire des 3 derniers mois - Contrat d'apprentissage**.
- Autre : Toute pièce établissant la situation indiquée et le montant des ressources perçues.

- LOGEMENT ACTUEL

- Locataire : **Bail - Quittance** ou, à défaut de la quittance, **Attestation du bailleur** indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges (avec montant du loyer et solde restant dû) ou, **tout autre moyen de preuve des paiements effectués**.
- Hébergé chez parents, enfants, particulier : **Attestation de la personne**, qui héberge (avec si possible date de début de l'hébergement et lien avec la personne hébergée).
- En structure d'hébergement, logement-foyer : **Attestation de la structure d'hébergement** (avec si possible date de début de l'hébergement – montant de la participation – solde restant dû).
- Camping, Hôtel : **Reçu** ou Attestation d'un travailleur social, d'une association ou Certificat de domiciliation.
- Sans abri : **Certificat de domiciliation** ou Attestation d'un travailleur social, d'une association.
- Propriétaire : **Acte de propriété – Plan de financement**.

- MOTIF DE VOTRE DEMANDE

- Sans logement : **Certificat de domiciliation** ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou autre document démontrant l'absence de logement.
- Logement non décent : **Document établi par un service public**, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement.
- Logement insalubre ou dangereux : **Document établi par un service public**, un travailleur social, un professionnel du bâtiment, ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble.
- Local impropre à l'habitation : **Document établi par un service public**, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation.
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : **Lettre de congé du propriétaire** ou Jugement prononçant la résiliation du bail.
- Procédure d'expulsion : **Commandement de payer** ou **Assignation** à comparaître ou **Jugement prononçant l'expulsion** ou **Commandement de quitter les lieux**.
- Violences familiales : **Prononcé de mesures urgences** ordonnées par le juge ou le juge des affaires familiales ou **Dépôt de plainte**.
- Coût du logement trop élevé : Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement.
- Handicap : **Carte d'invalidité** ou **Décision d'une commission administrative** compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de Sécurité Sociale.
- Raisons de santé : **Certificat médical**.
- Divorce, séparation : **Jugement de divorce** ou séparation ou déclaration de rupture de PACS ; Ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée.
- Regroupement familial : **Attestation de dépôt de demande de regroupement familial**.
- Assistant maternel ou familial : **Agrément**.
- Mutation professionnelle : **Attestation de l'employeur actuel ou futur**.
- Accédant à la propriété en difficulté : **Plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social** ou une association ou autre document démontrant les difficultés.
- Rapprochement du lieu de travail : **Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur**.